

Lettre d'info.

N°2

Projet éolien sur votre territoire



Projet éolien de la Monchot

Montigny-sur-Vence, Raillicourt et Touligny

Décembre 2020

INTRODUCTION

Jeremy Gauthier
Chef de projet



Madame, Monsieur,

Lors de la précédente lettre d'information, je me suis engagé à vous tenir régulièrement informé de l'avancée du projet éolien à l'étude sur les communes de Montigny-sur-Vence, Raillicourt et Touligny.

Voici donc une seconde lettre d'information qui vous apportera les dernières nouvelles de ce projet depuis l'installation du mât de mesure en août dernier.

C'est aussi pour moi l'occasion de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.



LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Au début du projet, nous nous étions engagés auprès des trois conseils municipaux à mener un projet en concertation. Nous avons donc fait appel à la société Résonances CFP pour nous accompagner dans cette démarche.

La première phase de concertation consiste à réaliser des entretiens avec différents acteurs du territoire. Entre juillet et octobre dernier, une trentaine de personnes ont ainsi été rencontrées : riverains, élus, éleveurs et présidents d'association.

Deux réunions spécifiques avec les éleveurs du secteur ont également eu lieu début octobre. Ce fut l'occasion pour eux de partager leur connaissance du territoire mais aussi leurs inquiétudes par rapport à ce projet. A ce titre, nous nous sommes engagés auprès d'eux à faire intervenir un géobiologue sur site avant le dépôt du projet.

La seconde phase a pu débuter le 18 novembre avec un premier atelier de concertation qui s'inclut dans un cycle de quatre. En raison des conditions sanitaires, celui-ci a eu lieu en visio-conférence avec un groupe de travail constitué d'une quinzaine de personnes représentatives du territoire.

Cet atelier a permis de présenter l'état d'avancement du projet et d'échanger sur différents sujets liés à l'éolien. Durant cet atelier, les membres du groupe ont souligné l'importance d'associer l'ensemble des habitants dans la communication autour du projet. Aussi, nous avons décidé de mettre en place deux actions :

- 1°/ la première est d'envoyer une nouvelle lettre d'information dans tous les foyers des trois communes à la fin de chaque atelier afin de partager à chaque étape, le travail réalisé par le groupe de travail et les apports au projet ;
- 2°/ la deuxième est d'ouvrir, à l'ensemble des habitants du territoire d'accueil du projet, la restitution du travail de concertation réalisé au travers d'un forum de partage.

A noter que le prochain atelier aura lieu le 15 décembre et aura pour thème « Connaissance du Territoire ».

LE RESTE DE L'ACTUALITE DU PROJET

Etude acoustique

Dans le cadre d'un projet éolien, il est obligatoire de réaliser une étude acoustique. La première partie de cette étude consiste à réaliser une campagne de mesure du niveau sonore ambiant.

Cette campagne a commencé début novembre et se terminera dans les prochains jours. 9 sonomètres ont été installés dans les jardins des habitations les plus proches tout autour de la zone de projet.

Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à cet état de référence, pour réaliser la simulation, sur un ordinateur, de l'impact acoustique du projet.

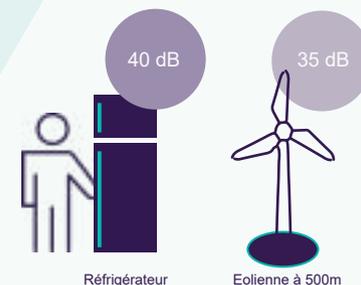


Le saviez-vous?



Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par la réglementation Française sur les bruits de voisinage qui est l'une des plus strictes d'Europe. Le bruit d'une éolienne à 500m est d'environ 35 dB ce qui est comparable au bruit d'un réfrigérateur.

Dans le cadre du projet les éoliennes seront éloignées à plus de **800m des habitations.**



LE DEMANTELEMENT

La durée de vie moyenne d'une éolienne est comprise entre 20 et 25 ans. Le parc éolien en fin de vie doit alors être démonté ou renouvelé.

Conformément à la loi française, c'est la société qui exploite le parc éolien qui doit assurer à sa charge le démontage et la remise en état du terrain dans ses conditions d'origine.

Les matériaux doivent être obligatoirement réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Au début du projet, nous étions allés au-delà de la réglementation en vigueur en nous engageant à ce que les fondations soit intégralement retirées. Depuis le 1er juillet 2020, la loi a changé et l'excavation totale des fondations est désormais devenue la règle obligatoire pour tous les parcs éoliens français.



SITE INTERNET DEDIE

Vous voulez en savoir plus,
nous contacter et suivre les actualités du projet ?

Rendez-vous sur le site :
<http://eolien-monchot.com>